

**COMMUNE
DE
ROGNAIX
73730**

ARRETES DU MAIRE

Arrêté 10-2026 : Portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Benoit CHAMOT-MAITRAL
03^{ème} adjoint

Le Maire,

Vu le Code Générale des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu l'élection du Maire et des adjoints en date du 20 mars 2026 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-10 du 20 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints ;

Considérant qu'il convient, pour la bonne administration communale, de déléguer une partie des fonctions du Maire ;

ARRETE

Article 01 : Délégation de fonctions – travaux et état civil

Monsieur Benoit CHAMOT-MAITRAL, 03^{ème} adjoint, reçoit délégation pour traiter les affaires relatives aux travaux communaux, à la voirie, à la forêt et à l'état civil dans la limite des compétences déléguées par le Conseil Municipal à ces sujets.

Article 02 : Délégation de signature

Dans le cadre des fonctions définie à l'article 01^{er}, délégation de signature est donnée à Monsieur Benoit CHAMOT-MAITRAL pour signer :

- Les documents relatifs aux travaux communaux, à la voirie et la gestion de la forêt
- L'état civil : délégation de signature en l'absence de Madame le Maire

La signature sur les actes pris dans le cadre de ces délégations devra être précédée par la mention « Pour le Maire empêché, le 03^{ème} adjoint, Benoit CHAMOT-MAITRAL.

Article 03 : Limite de la délégation

La présente délégation s'exerce sous le contrôle et la responsabilité du Maire, qui peut à tout moment en modifier la portée ou y mettre fin.

Le Maire conserve les attributions non expressément déléguées.

Article 05 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Article 06 : Publicité

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et inscrit au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Rognaix, le 27 mars 2026

Le Maire,
Monique NAGORNY



Notifié le : 27 mars 2026

Le 3^{ème} adjoint, Monsieur Benoit CHAMOT-MAITRAL

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AI-073-2173 02165-2026 0331-ARR10_2026-